

l'évolution de l'insertion professionnelle des jeunes dans les régions

Contrairement aux jeunes arrivés sur le marché du travail en 1998, qui avaient largement bénéficié d'une embellie économique, ceux arrivés en 2004 sont entrés sur le marché du travail dans un contexte économique très difficile. Entre les deux « Générations »¹ la situation des jeunes sur le marché du travail s'est donc largement dégradée. Pour autant, l'ampleur de la dégradation distingue très nettement les sortants de l'enseignement supérieur des sortants de l'enseignement secondaire. Le taux de chômage moyen observé trois ans après la sortie du système éducatif est passée de 5 % à 7 % pour les premiers et de 13 % à 20 % pour les seconds.

L'accès à l'emploi peut être évalué par la photographie statique qu'en donne un taux de chômage qui rend compte de la proportion des jeunes, qui, bien qu'entrés sur le marché du travail, n'occupent pas d'emploi à un instant donné. Mais, compte tenu de l'importance des mouvements d'entrée et de sortie d'emploi au cours des premières années d'activité, il doit également être apprécié en dynamique en tenant compte du temps passé en emploi et de la durée des emplois occupés. Ainsi, au-delà d'un taux de chômage observé trois ans après la sortie du système éducatif, l'importance des individus qui, au terme de ces trois années sur le marché du travail, sont toujours très éloignés de l'emploi, mérite une attention particulière parce qu'elle préfigure de nombreux problèmes en termes de politiques publiques. Pour approcher cette catégorie de jeunes nous utilisons comme indicateur « la proportion de jeunes ayant travaillé moins de six mois au cours de leurs trois premières années d'activité ».

Tableau 1 – Évolution des conditions d'accès à l'emploi dans les régions entre la *Génération 1998* et la *Génération 2004* pour les sortants de l'enseignement secondaire

		Taux de chômage			Proportion de jeunes éloignés de l'emploi		
		En 2001, de la Génération 1998 (%)	En 2007, de la Génération 2004 (%)	Évolution de 2001 à 2007 (points)	Parmi la Génération 1998 (%)	Parmi la Génération 2004 (%)	Évolution Génération 1998/2004 (points)
Aggravation du taux de chômage et de la proportion de jeunes très éloignés de l'emploi	Alsace	9,3	17,6	8,3	7,7	12,4	4,7
	Auvergne	13,2	16,2	3,0	11,9	14,5	2,6
	Centre	12,7	20,2	7,5	8,6	11,0	2,4
	Haute-Normandie	17,3	21,8	4,5	13,0	19,1	6,1
	Ile-de-France	13,9	21,8	7,9	11,3	16,8	5,5
	Lorraine	12,0	22,1	10,1	9,2	17,7	8,5
	Nord – Pas-de-Calais	20,8	31,3	10,5	20,3	24,5	4,2
Picardie	17,7	24,0	6,3	15,7	18,3	2,6	
Aggravation du taux de chômage sans incidence notable sur la proportion de jeunes très éloignés de l'emploi	Aquitaine	13,7	16,5	2,8	10,9	12,1	1,2
	Basse-Normandie	11,7	16,7	5,1	11,1	13,3	2,2
	Bourgogne	10,7	17,7	7,0	10,8	12,4	1,6
	Bretagne	10,1	13,6	3,5	7,0	7,0	0,0
	Limousin	11,9	17,4	5,5	10,5	11,1	0,6
	Pays-de-la-Loire	9,4	14,8	5,4	6,4	7,9	1,5
Rhône-Alpes	10,9	14,7	3,8	8,7	9,1	0,4	
Augmentation du taux de chômage mais réduction de la proportion de jeunes très éloignés de l'emploi	Champagne-Ardenne	15,4	19,9	4,5	16,6	14,9	-1,7
	Franche-Comté	10,6	19,1	8,5	13,3	12,5	-0,8
	Languedoc-Roussillon	21,4	24,5	3,1	19,9	16,4	-3,5
	Provence-Alpes-Côte d'Azur	19,9	22,4	2,5	18,9	15,1	-3,8
Stabilité relative de l'accès à l'emploi	Midi-Pyrénées	14,4	15,3	0,9	12,1	11,6	-0,5
	Poitou-Charentes	20,6	19,9	-0,7	14,6	13,2	-1,4

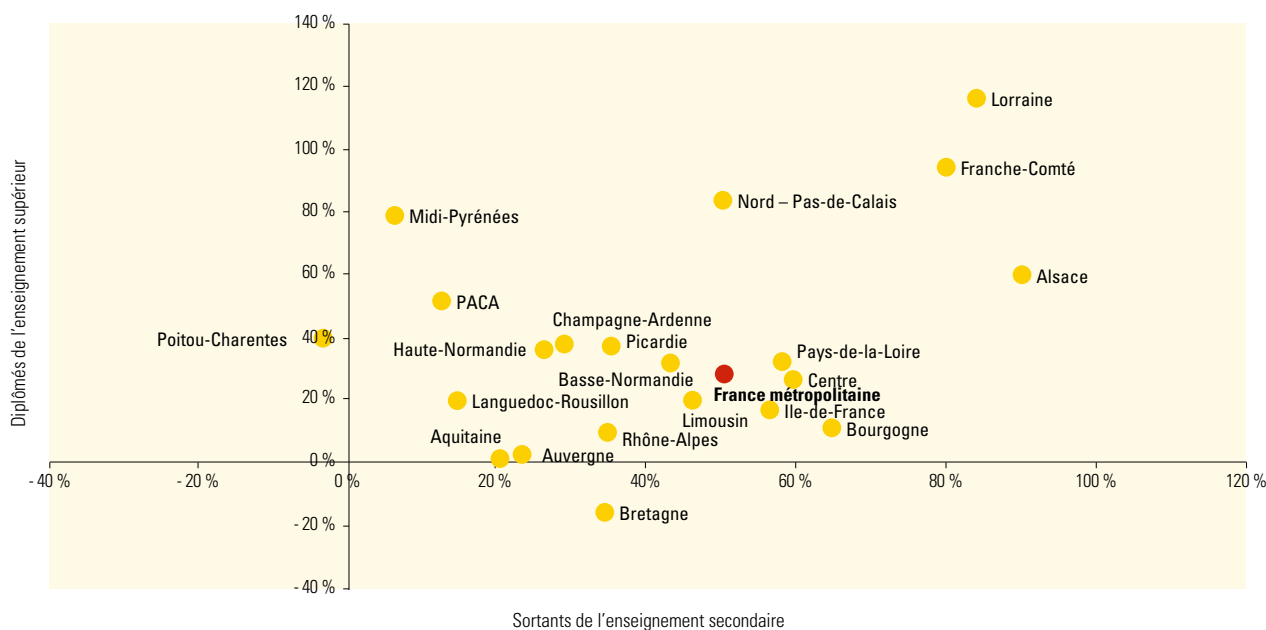
Source : Céreq – Enquêtes Génération – base GSE.

1. Les observations reposent sur les données des enquêtes *Génération* du Céreq, enquêtes auprès de jeunes sortant une année donnée du système éducatif, quel que soit le niveau de formation atteint. Plus précisément sont ici utilisées les enquêtes *Génération 1998*, permettant de reconstituer les trois premières années de vie active des jeunes arrivés sur le marché du travail en 1998 et *Génération 2004*, permettant d'observer les trois premières années de vie active des sortants de 2004. Par facilité, on parle de ces sortants en les qualifiant de « Génération 1998 » et de « Génération 2004 ».

Concernant les sortants du secondaire, l'aggravation du taux de chômage s'observe dans toutes les régions à l'exception de Midi-Pyrénées et de Poitou-Charentes. L'ampleur de la dégradation varie cependant. Elle peut être limitée : c'est le cas de la Bretagne et des Pays de la Loire, régions où le taux de chômage était relativement peu élevé pour la *Génération 1998* ; c'est également le cas dans des régions où ce taux était au contraire très élevé, comme en PACA et Languedoc-Roussillon. La dégradation peut aussi être très importante comme en Alsace, Lorraine et Franche-Comté, où les sortants du secondaire semblaient auparavant avoir moins de difficulté d'accès à l'emploi, mais aussi dans le Nord – Pas-de-Calais où le taux de chômage qui était de 21 % pour les sortants de 1998, atteint 31 % pour la *Génération 2004*. Si toutes les régions sont marquées par une augmentation du taux de chômage des sortants du secondaire, la proportion de jeunes très éloignés de l'emploi ne s'aggrave pas systématiquement. Au niveau national, elle augmente de deux points, passant de 12 à 14 % des sortants. Dans cinq régions particulièrement touchées par ce phénomène – Franche-Comté, Poitou-Charentes, Champagne-Ardenne, PACA et Languedoc-Roussillon – cette proportion de jeunes très éloignés de l'emploi s'est même réduite. En revanche, la situation continue de se dégrader fortement dans le Nord – Pas-de-Calais, où cette proportion de jeunes ayant travaillé moins de six mois en trois ans avoisine désormais le quart des sortants de l'enseignement secondaire. Elle se dégrade également en Ile-de-France, en Alsace, en Haute-Normandie et en Lorraine.

L'accès à l'emploi des diplômés de l'enseignement supérieur est beaucoup moins sensible à la conjoncture que celui des sortants de l'enseignement secondaire (*voir graphique*). De plus, aucune liaison simple ne peut être établie entre l'insertion des premiers et celle des seconds. Si certaines régions cumulent à la fois une forte dégradation du taux de chômage des sortants du secondaire et des diplômés du supérieur (Lorraine, Franche-Comté, Nord – Pas-de-Calais et Alsace), d'autres régions rencontrent une relative stabilité des conditions d'accès à l'emploi pour les deux populations (Languedoc-Roussillon, Aquitaine et Auvergne), mais la plupart des régions connaissent des évolutions divergentes pour les sortants du secondaire et les diplômés du supérieur. Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes et PACA combinent une très faible dégradation du taux de chômage des sortants du secondaire à une forte dégradation pour les diplômés du supérieur, tandis que l'Ile-de-France, le Limousin et la Bourgogne connaissent, à l'inverse, une forte augmentation du taux de chômage des sortants de l'enseignement secondaire et une moindre aggravation pour les diplômés du supérieur.

Évolution du taux de chômage entre l'enquête Génération 98 et l'enquête Génération 2004



Note de lecture : en Lorraine, le taux de chômage des diplômés du supérieur après trois années sur le marché du travail a augmenté de 117 % entre ceux sortis en 1998 et ceux sortis en 2004. Pour les sortants du secondaire, l'augmentation est de 84 %.

l'évolution de l'insertion professionnelle des jeunes dans les régions

L'appréciation des conditions d'insertion professionnelle des jeunes passe par la question de leur accès à l'emploi mais également par l'observation des emplois qu'ils obtiennent. Il apparaît ainsi que la dégradation de la conjoncture affecte beaucoup moins les conditions d'emploi des sortants de l'enseignement secondaire que leur accès à l'emploi. Trois ans après la sortie du système éducatif, la proportion de jeunes en emploi à durée indéterminée² (EDI) ne perd qu'un point, passant de 59 % pour les sortants du secondaire en 1998 à 58 % pour ceux sortis en 2004. La part des emplois à temps partiel s'accroît, elle, plus significativement, passant de 14 % à 17 %.

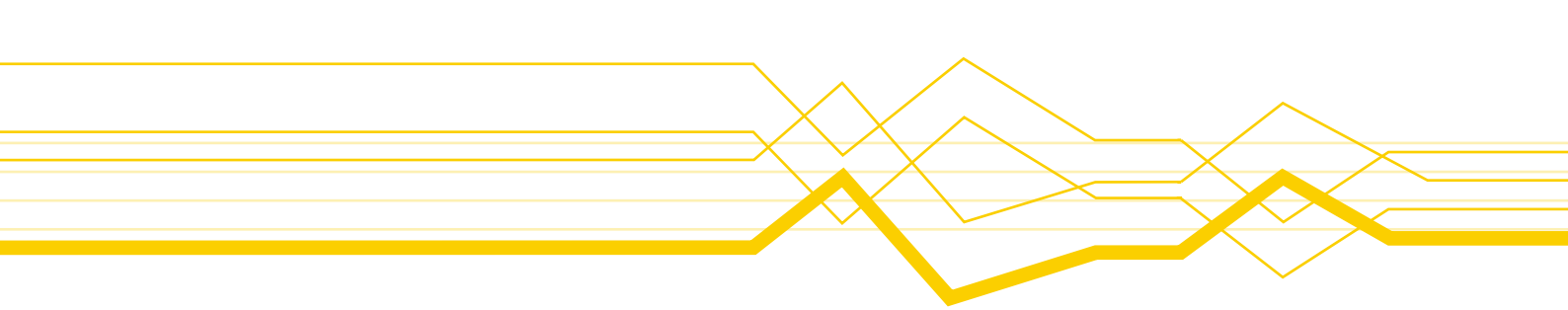
Dans la plupart des régions, l'augmentation du taux de chômage s'accompagne d'une élévation des emplois à temps partiels. Mais le lien n'est pas systématique. Par exemple, la part des emplois à temps partiel augmente en Midi-Pyrénées et Poitou-Charentes où le taux de chômage des jeunes sortis du secondaire évolue peu entre les deux générations.

Le lien entre l'évolution du taux de chômage et celle de la part des emplois en EDI est moins évident. Dans neuf régions la proportion de jeunes en EDI s'est accrue entre les sortants du secondaire de la Génération 1998 et ceux de la *Génération 2004*, alors que le taux de chômage a progressé (Centre, Haute-Normandie, Aquitaine, Bourgogne, Pays de la Loire, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, PACA et Midi-Pyrénées).

Tableau 2 – Évolution des conditions d'emploi dans les régions entre la *Génération 1998* et la *Génération 2004* pour les sortants de l'enseignement secondaire

		Part des jeunes en EDI			Part des jeunes en temps partiel		
		parmi la Génération 1998 en emploi en 2001	parmi la Génération 2004 en emploi en 2007	Évolution 2007/2001	parmi la Génération 1998 en emploi en 2001	parmi la Génération 2004 en emploi en 2007	Évolution 2007/2001
Aggravation du taux de chômage et de la proportion de jeunes très éloignés de l'emploi	Alsace	64,9	60,2	-4,7	19,7	18,7	-1,0
	Auvergne	63,4	57,4	-6,0	24,5	17,5	-7,0
	Centre	58,8	60,4	1,6	10,3	14,7	4,4
	Haute-Normandie	51,5	55,6	4,1	11,0	19,1	8,1
	Ile-de-France	63,7	62,0	-1,7	15,9	17,6	1,7
	Lorraine	60,7	59,3	-1,4	11,9	14,9	3,0
	Nord-Pas-de-Calais	55,1	50,2	-4,9	17,5	16,2	-1,3
Aggravation du taux de chômage sans incidence notable sur la proportion de jeunes très éloignés de l'emploi	Picardie	53,5	53,2	-0,3	14,3	17,5	3,2
	Aquitaine	57,3	59,1	1,8	8,8	13,2	4,4
	Basse-Normandie	57,6	54,2	-3,4	13,5	14,0	0,5
	Bourgogne	54,3	58,4	4,1	11,8	18,2	6,4
	Bretagne	60,3	56,4	-3,9	15,9	15,9	0,0
	Limousin	63,3	59,3	-4,0	14,5	14,3	-0,2
	Pays-de-la-Loire	57,1	58,5	1,4	11,8	16,2	4,4
Augmentation du taux de chômage mais réduction de la proportion de jeunes très éloignés de l'emploi	Rhône-Alpes	62,9	59,0	-3,9	15,9	16,1	0,2
	Champagne-Ardenne	60,7	59,0	-1,7	11,1	13,3	2,2
	Franche-Comté	57,7	58,8	1,1	14,0	17,4	3,4
	Languedoc-Roussillon	53,4	55,7	2,3	16,9	22,9	6,0
Stabilité relative de l'accès à l'emploi	Provence-Alpes-Côte d'Azur	55,6	60,9	5,3	13,0	21,9	8,9
	Midi-Pyrénées	55,6	62,2	5,6	12,5	24,6	12,1
	Poitou-Charentes	56,0	54,9	-1,1	22,7	25,7	3,0

2. Les emplois à durée indéterminée (EDI) regroupent les contrats de travail à durée indéterminée, les emplois de fonctionnaire et les individus à leur compte ou non salariés.



Pour les sortants de l'enseignement supérieur l'accroissement des tensions sur le marché du travail a eu peu de conséquences sur l'importance des EDI mais nettement plus sur les emplois à temps partiel. La proportion des diplômés du supérieur occupant de tels emplois passe de 8 % à 10 % entre les deux *Génération*s. Cette progression n'est pas partagée par l'ensemble des régions. Ainsi, pour les régions Limousin, Pays de la Loire, Franche-Comté, Haute-Normandie, Basse-Normandie, Alsace et Lorraine, l'augmentation des emplois à temps partiel ne concerne que les sortants de l'enseignement secondaire. À l'inverse, pour les régions Centre, Rhône-Alpes, Aquitaine et Poitou-Charentes, seuls les diplômés du supérieur sont affectés par une hausse des emplois à temps partiel.

Au final, entre les deux « générations » 1998 et 2004, six groupes de régions ont partagé certaines évolutions (voir encadré méthodologique).

– **En Aquitaine, en Bretagne, dans la région Poitou-Charentes et en Rhône-Alpes** les créations d'emploi, sans être exceptionnelles, sont restées dynamiques sur la période, le taux de chômage régional est d'ailleurs parmi les plus faibles en 2007. Ces régions se singularisent par un dynamisme persistant des opportunités offertes aux sortants diplômés de leur système d'enseignement supérieur. Le taux de chômage des diplômés du supérieur baisse même en Aquitaine, en Rhône-Alpes, et en Bretagne.

– **L'Ile-de-France, la Bourgogne, la Haute-Normandie, les Pays de la Loire et la Picardie** partagent un phénomène commun : l'explosion des emplois à temps partiels pour les sortants du secondaire. Si ces emplois étaient plutôt moins fréquents qu'ailleurs pour la *Génération 1998* dans les cinq régions, ils deviennent, pour la *Génération 2004*, plus élevés qu'en moyenne en Haute-Normandie, en Picardie et en Ile-de-France. Ces régions connaissent, par ailleurs, des évolutions divergentes de leurs marchés du travail, tant en termes de taux de chômage que de créations d'emplois.

– **En Languedoc-Roussillon, en Midi-Pyrénées et en PACA**, la situation des sortants de l'enseignement secondaire s'améliore : la hausse du taux de chômage des sortants du secondaire y est faible, mais, à l'exception de Midi-Pyrénées, ce taux y était particulièrement élevé pour la *Génération 1998*. Mais, surtout, la proportion parmi les sortants du secondaire de jeunes marginalisés a baissé entre les deux *Génération*s et la qualité des emplois s'améliore comme en témoigne l'augmentation de la part des jeunes sortis du secondaire occupant trois ans plus tard un EDI. L'influence du contexte régional de l'emploi est ici très nette : les créations d'emploi sont très dynamiques et la population active progresse plus qu'en moyenne métropolitaine.

– **L'Auvergne et le Limousin** se distinguent par l'évolution paradoxale des EDI pour les diplômés du supérieur dont la part augmente dans un contexte généralisé de baisse de ces emplois. Néanmoins, cette évolution relève plus d'un rattrapage puisque la proportion de diplômés du supérieur en EDI avoisine la valeur moyenne pour la *Génération 2004*. Peut-être faut-il y voir un effet de la disparition des emplois jeunes. Dans ces deux régions, le taux de chômage régional reste faible en dépit de la faiblesse des créations d'emploi.

– **L'Alsace, la Lorraine et la Franche-Comté** connaissent une forte dégradation des conditions d'insertion professionnelle des jeunes, qu'ils sortent du secondaire ou qu'ils soient diplômés de l'enseignement supérieur. Pour les sortants du secondaire, l'augmentation importante du taux de chômage (plus de 80 %) s'accompagne d'un accroissement très significatif de la part des jeunes très éloignés de l'emploi. Les diplômés de l'enseignement supérieur ne sont pas épargnés : leur taux de chômage progresse de façon importante, notamment parce qu'ils connaissaient en 1998 une situation très favorable. Cela traduit cependant une dégradation très nette du marché du travail dans ces régions, où le taux de chômage régional connaît l'augmentation la plus marquée, et/ou les emplois progressent très faiblement (quand ils ne reculent pas comme en Lorraine). En conséquence, en Alsace et en Franche-Comté, la part du chômage de longue durée s'accroît très significativement.

l'évolution de l'insertion professionnelle des jeunes dans les régions

– **La Basse-Normandie, la région Centre, le Nord – Pas-de-Calais et Champagne-Ardenne** partagent une très faible progression de l'emploi régional et de la population active. Au-delà de la dégradation des conditions d'insertion des sortants du secondaire, plus ou moins généralisée dans l'ensemble des territoires, ces régions présentent comme caractéristique commune une certaine détérioration de l'insertion des diplômés du supérieur, notamment du point de vue de la qualité des emplois occupés. Le taux d'emploi à durée indéterminée diminue tandis que la part des emplois à temps partiels augmente, de même que la proportion de diplômés du supérieur ayant travaillé moins de six mois.

Cette analyse montre que, si l'évolution des conditions d'insertion des jeunes sortis du secondaire est largement influencée par l'évolution générale de la situation du marché du travail régional, c'est nettement moins vrai pour les diplômés du supérieur. Il se confirme ainsi que leur plus grande mobilité géographique au cours et à l'issue de leurs études leur permet d'être moins impactés par l'évolution des marchés régionaux du travail.

Une récente observation mérite d'être soulignée : le lien entre la dégradation du taux de chômage des sortants du secondaire et l'augmentation de la part des jeunes très éloignés de l'emploi. Nous avons constaté que la dégradation des conditions d'insertion des sortants du secondaire pouvait se traduire dans certaines régions par une augmentation de leur taux de chômage mais pas nécessairement par une plus grande proportion de jeunes très éloignés de l'emploi. On peut faire l'hypothèse que ces évolutions sont en partie le résultat de politiques « éducatives ».

méthodologie

Le regroupement des régions en six groupes présentant des évolutions communes est issu d'une classification ascendante hiérarchique. Compte tenu de l'importance avérée du contexte général du marché du travail régional et de son évolution, cette classification repose d'une part, sur des variables relatives à l'évolution des conditions d'insertion des jeunes, et d'autre part, sur des variables relatives à l'évolution général du marché local du travail.

Sont ainsi pris en compte d'une part :

- l'évolution du taux de chômage régional,
- l'évolution du nombre d'emploi dans la région,
- l'évolution de la population active régionale,
- l'évolution de la part du chômage de longue durée dans les demandes d'emploi en fin de mois.

Et, d'autre part, les taux de croissance des dimensions suivantes entre les *Génération 1998 et 2004*, respectivement pour les sortants du secondaire et les diplômés du supérieur :

- le taux de chômage,
- la proportion de jeunes ayant travaillé moins de six mois sur les trois années,
- la part des EDI parmi les jeunes en emploi après trois années,
- la part des temps partiels parmi les jeunes en emploi après trois années,
- la proportion de jeunes ne résidant plus dans leur région de fin d'études, trois ans après leur sortie.



Indicateurs relatifs aux dépenses

– **Principes** : les dépenses et leur répartition par niveau sont calculées en cohérence avec les principes mis en œuvre pour le compte de l'éducation

Le compte de l'éducation est un compte satellite de la comptabilité nationale. Il a pour but de rassembler l'ensemble des flux financiers intervenant dans le domaine de l'éducation afin d'évaluer ce que coûte l'éducation à l'ensemble de la collectivité nationale, d'étudier son financement, de déterminer les coûts des différents niveaux d'enseignements, des différentes activités et d'évaluer les dépenses par nature.

Le compte de l'éducation a connu deux évolutions importantes. En 1999, la rénovation a porté principalement sur trois changements avec l'intégration des DOM, une nouvelle évaluation des charges sociales rattachées aux rémunérations des personnels et une réévaluation des dépenses des ménages.

À partir de 2006, la loi organique relative aux Lois de finances (LOLF) a mis en place un nouveau cadre comptable pour les dépenses et recettes de l'État. Dans ce cadre, les répercussions pour le compte de l'éducation se sont traduites par une meilleure évaluation des charges sociales affectées aux rémunérations des agents de l'État. Spécifiquement sur l'enseignement supérieur, le nouveau périmètre de dépenses comprend maintenant la totalité des actions 6 à 12 relatives à la recherche universitaire du programme 150 Recherche et enseignement supérieur (exclues jusqu'alors pour leurs parts fonctionnement et investissement).

– **Dépenses moyennes** : la dépense moyenne du MENJVA-MESR par élève pour l'année « n » est calculée en rapportant la totalité des dépenses de ces ministères ventilés par niveau dans chacune des régions, aux effectifs d'élèves (du secteur public et privé subventionné) de l'année civile « n » calculés en prenant deux tiers des effectifs de l'année scolaire « n-1 » et un tiers de l'année scolaire « n ». En 2008, on prend 2/3 des effectifs de la rentrée scolaire 2007 et 1/3 de la rentrée scolaire 2008. De même, la dépense moyenne par collégien ou lycéen, respectivement, des départements et des régions, est calculée en rapportant leurs dépenses totales dans le domaine de l'éducation pour chacun des niveaux considérés aux effectifs d'élèves de l'année considérée (il s'agit des mêmes effectifs que ceux utilisés pour les ratios relatifs aux dépenses du MENJVA). Les données relatives aux dépenses sont extraites des comptes administratifs des collectivités. Les dépenses moyennes de l'année 2001 ont été calculées au prix de 2008 afin de neutraliser l'effet lié à la hausse des prix. Ce calcul a été effectué à partir de l'évolution du prix du PIB.

– **Les dépenses cumulées d'investissement dans les collectivités territoriales** : ces dépenses, cumulées sur les années 2001 à 2008, comprennent la construction de nouveaux établissements, de nouveaux bâtiments, la rénovation de bâtiments existants, mais aussi la mise en place de matériels lourds amortissables. Elles ont ensuite été rapportées à la moyenne des effectifs des années 2001 et 2008.

Les dépenses d'investissement des régions du Languedoc-Roussillon, du Limousin et de la Guyane, non disponibles pour l'année 2006, ont été redressées (par la moyenne de leurs dépenses sur les sept années disponibles). Pour la région de la Corse, les données sont manquantes sur toute la période 2001-2008.

– **Le transfert des personnels TOS de l'éducation nationale vers les régions et départements** : dans le cadre de l'acte II de la décentralisation, la loi relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004 a procédé à de nouveaux transferts de compétences et de moyens de l'État vers les collectivités territoriales. Ces transferts concernent notamment 90 000 personnels techniciens, ouvriers et de service (TOS) de l'éducation nationale.